







Plan Local d'Urbanisme de Cabriès

2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Vu pour être annexé à la Délibération du Conseil Municipal du approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme

Prescription de l'élaboration du PLU : le 27 septembre 2012 Arrêt de l'élaboration du PLU : le 15 septembre 2016 Approbation du PLU : Nouvelle pièce maîtresse des documents d'urbanisme, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) fixe l'économie générale du document d'urbanisme. Il doit être l'expression claire et accessible d'une vision stratégique du développement territorial à long terme à partir d'orientations générales, cette vision pouvant être complétée par des orientations ou prescriptions plus opérationnelles, incarnations de l'engagement de la commune pour son accomplissement.

Ces orientations générales d'urbanisme et d'aménagement synthétisent le projet de territoire de Cabriès. Elles doivent aborder les trois thèmes centraux qui fondent les principes du développement durable dans le domaine de l'urbanisme, à savoir :

- l'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural
- la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural
- Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la protection et la sauvegarde des milieux, sites et paysages

Quatre orientations nouvelles pour le développement durable de Cabriès

- Retrouver un territoire de proximités, propice aux ambiances villageoises
- Ménager et protéger une campagne emblématique du Pays d'Aix
- Affirmer l'économie et l'emploi sur toutes les échelles
- Remédier à la saturation automobile et proposer des modes de déplacement alternatifs

Chaque orientation est déclinée en action(s). Seules les orientations sont opposables.



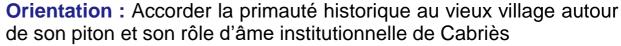
Ph: A. Luzy





Une multipolarité assumée qui fait coexister trois grands pôles résidentiels





- -> Soutenir l'attractivité du vieux village
- * créer un nouveau pôle scolaire au sein d'un quartier réaménagé accueillant de nouveaux équipements
- * poursuivre la facilitation du stationnement, et les déplacements multimodaux,
- * renforcer la diversité commerciale présente
- * composer un axe de centralité entre le Centre Village et le quartier de Violet en distribuant des petites opérations d'aménagement entre ces deux pôles
- -> Continuer à proposer un habitat de qualité dans le parc ancien
- * accompagner l'amélioration énergétique du vieux bâti dans le respect des valeurs architecturales présentes
- * contenir la démultiplication de l'offre immobilière existante en maîtrisant le processus de division
- * pouvoir anticiper toute évolution de la structure du parc d'habitat en maintenant des outils de contrôle des mutations immobilières dans les îlots du centre village avec le Droit de Préemption Urbain Renforcé.

h : A. Luzv



Une multipolarité assumée qui fait coexister trois grands pôles résidentiels



Orientation : Améliorer le cadre de vie et le niveau d'équipements à Calas

- -> Pacifier le centre de Calas
- * redonner la primauté aux circulations douces et piétonnes dans le centre village face au trafic routier de transit : pacifier la RD 543 dans sa traversée en optant pour sa transformation en Zone de Rencontre
- * développer les espaces publics et un réseau de circulation piéton et vélos comme alternative aux déplacements automobiles
- * traiter en sécurité et réduction des vitesses constatées les deux entrées de la RD 543 ainsi que l'avenue Jean Moulin
- * réorganiser l'offre de stationnement aux résidents face à la pression du stationnement pour le co-voiturage
- -> Orienter le développement de Calas vers le nord le long de la RD 543
- * en proposant un urbanisme moins intense, ambitieux sur le plan énergétique, et concerté avec ses futurs habitants
- * connecter cette extension nord par des circulations douces avec le centre de Calas pour s'assurer de la greffe avec l'agglomération actuelle





Une multipolarité assumée qui fait coexister trois grands pôles résidentiels



Orientation : Préserver le cadre de vie tout en améliorant les infrastructures au Verger

- -> Améliorer la desserte du quartier du Verger sur son flanc nord, sécuriser et assurer la défense incendie du secteur
- * réaliser un axe d'aménagement entre l'ancienne école et la RD 543 en interface avec le massif forestier de la Plaine des Tisserands
- * créer un îlot de centralité autour de l'ancienne école
- * réfléchir au devenir des délaissés de stationnement dans le bas du Verger
- -> Structurer la zone agglomérée le long du chemin d'Emmaüs
- * au moyen d'une action foncière sur certains tènements fonciers sousexploités, gérés comme des aires de stockage ou de dépôts
- * en proposant une opération d'habitat, par exemple en faveur des seniors, sur les terrains en friche les plus à l'ouest du chemin d'Emmaüs, avec un parti d'aménagement garant de l'absence d'exposition au bruit des grandes infrastructures de transport proches.

Une politique publique d'habitat maîtrisée

Cabriès 2015 - 2030

- -10 000 habitants en 2030 (environ + 1 110 habitants en 15 ans, soit 0,8% de croissance par an)
- 700 à 750 logements à produire en 15 ans se répartissant ainsi :
- * 55% pour les ménages Cabriésiens dont 200 logements pour améliorer l'offre immobilière existante
- * 45% pour l'accueil de la croissance démographique

Soit 45 à 50 logements neufs par an pendant 15 ans.

Orientation : Cibler des opérations d'aménagement adaptées à une petite ville

- -> Contenir la densité des opérations d'aménagement à produire
- * acter que 2/3 des logements neufs à produire seront à réaliser dans des opérations d'aménagement de densité adaptée au territoire, et répartis de manière équilibrée sur les trois centralités de Cabriès
- * proposer en opération de renouvellement urbain une opération sur le site de protection des animaux de Violési, rattachée à l'offre d'équipements et de transports de la RD8n à Bouc-Bel-Air, et sur le site de la discothèque du Verger.
- -> Développer une offre maîtrisée de logement social de qualité
- * en répartissant et en privilégiant les réservations en mixité sociale dans les d'opérations d'aménagement autour des centralités
- * en privilégiant un programme d'habitat social pour les seniors à revenus modestes
- * en favorisant l'accession à la propriété à prix encadré qui pourra également être mobilisée sur des opérations de petite dimension.
- -> Favoriser l'égalité d'accès au numérique (développement de l'accès haut débit)

Des objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain



Les objectifs qualitatifs



La configuration actuelle de Cabriès offre quelques espaces encore libres au cœur du tissu urbain mais aussi des espaces sous-utilisés, des espaces en friches et des secteurs propices au renouvellement urbain.

Le territoire de Cabriès est extrêmement contraint en ce qui concerne les possibilités d'extension de l'enveloppe urbanisée existante :

- au titre des paysages remarquables et de l'intérêt écologique du massif de l'Arbois : projet de classement, Natura 2000...
- au titre des risques : inondation, périmètre SEVESO...

Près de 64% du territoire est soumis à des contraintes de nature à interdire tout projet d'urbanisation.

La commune entend maîtriser son urbanisation et préserver les espaces naturels et agricoles du territoire en réduisant la superficie des zones constructibles du POS.

L'ambition portée par le projet communal repose ainsi sur une réorganisation urbaine caractérisée par une réduction des zones constructibles et équilibrée par une densification progressive et adaptée.

Des objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain



Les objectifs qualitatifs



Le PLU fixe ainsi pour objectif l'optimisation des espaces déjà urbanisés, qui se prêtent le mieux à une intensification urbaine ou au renouvellement urbain, en cohérence avec les caractéristiques et le fonctionnement du territoire et dans le respect du cadre de vie des habitants actuels et futurs.

Des opérations en renouvellement urbain, en mobilisation de dents creuses ou en densification dans des espaces déjà urbanisés, compose ainsi l'essentiel de l'accueil résidentiel (Orientations d'Aménagement et de Programmation, emplacements réservés pour la mixité sociale...), notamment :

- le Clos de l'Auberge à Calas,
- le site du centre départemental des animaux à Cabriès,
- l'avenue Marcel Pagnol, entre le centre ancien de Cabriès et le hameau de Violet,
- le site de la discothèque du Verger,
- le secteur de la Meunière et l'ouest du Verger,
- le secteur de Saint-Victor (en continuité de l'opération en cours).

Des objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain



Les objectifs qualitatifs



Des secteurs en extension sont néanmoins nécessaires pour favoriser des opérations contribuant à la production de logements sociaux dans les trois pôles villageois.

Il s'agit principalement (non exhaustif) :

- Nord de Calas, le village n'offrant plus d'espaces suffisants;
- Verger en contribuant notamment à l'amélioration du fonctionnement des quartiers existants, notamment sa défendabilité quant au risque incendie, et à la vie de quartier en créant un espace public interquartiers;
- Cabriès, en complément de l'opération prévue en renouvellement urbain route de Violési. Cabriès doit être conforté mais la protection des espaces paysagers proches du piton conduit à conforter les espaces périphériques néanmoins proches et équipés.

A Saint-Victor, le PLU prend en compte un projet d'aménagement en cours à proximité du pôle d'équipement communal.

Des objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain



Les objectifs quantitatifs



L'accueil résidentiel

En matière résidentielle, le scénario de croissance maîtrisé retenu implique l'utilisation d'une enveloppe foncière totale de l'ordre de 35 à 40 ha, dont 15 à 20 hectares par des opérations en renouvellement urbain, en mobilisation de dents creuses ou en densification d'espaces déjà urbanisés.

Le projet de PLU vise donc à réduire d'au moins 20 % les superficies totales affectées aux zones urbaines et à urbaniser constructibles pour l'accueil résidentiel par rapport au POS (zones U, NA et NB représentant 870 ha).

Les secteurs dédiés aux équipements publics sont également confortés. Afin de répondre aux besoins des habitants actuels et futurs, le potentiel foncier en extension urbaine pour l'amélioration des équipements existants ou l'accueil de nouveaux équipements, notamment d'intérêt intercommunal, est estimé à une dizaine d'hectares.

Les activités économiques

Deux espaces d'intérêt métropolitain identifiés par le SCoT devraient utiliser en extension de l'existant une enveloppe de l'ordre 75/80 ha :

- Petite Campagne (15/20 ha);
- Grand Arbois (environ 60 ha).



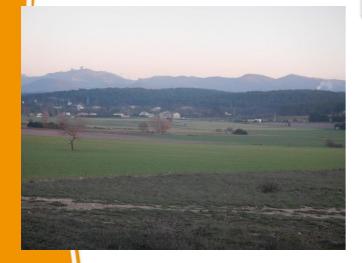
La mise en valeur de la biodiversité comme solution de protection du cadre de vie



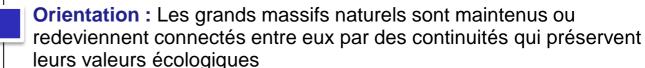


La trame verte et bleue du territoire permet de relier entre eux les grands réservoirs de biodiversité. Pour cela, il convient :

- de pérenniser les grands corridors par une protection stricte de ces zones en tant qu'espaces naturels à haute valeur de la commune
- d'assurer les continuités écologiques en milieu urbain par la protection et/ou la création d'une trame verte et bleue permettant la diffusion de la nature en ville. Cela peut reposer, par exemple, sur :
 - . la valorisation des berges des canaux/cours d'eau comme espace de promenade et réseau communal modes doux,
 - la mise en valeur du paysage de campagne aixoise comme espace de transition entre les espaces naturels et les espaces urbains
 - le maintien des espaces naturels ouverts (espace de respiration) en ville à double objectif paysager et écologique.



La mise en valeur de la biodiversité comme solution de protection du cadre de vie



- -> Sont reconnus comme prioritaires pour le maintien de cette trame des continuités écologiques terrestres :
- l'axe écologique transversal de la Plaine des Tisserands
- l'intérieur du massif de l'Arbois au dehors des coupures imposées par les grandes infrastructures de transport
- les connexions autour du massif du bois de Jussieu
- -> Forment les continuités écologiques terrestres à restaurer au fil de la mise en œuvre du PLU de Cabriès :
- l'axe écologique Ouest-Est allant de l'Arbois à la Bellandière à travers le massif du bois de Boulard
- la diamétrale verte de la Bellandière-Grand Vallat exclue des zones à urbaniser dans ses parties les plus inondables au profit d'un vaste parc agricole ouvert sur le territoire communal.

Un réseau hydrographique comme une richesse patrimoniale rare



Orientation : Reconnaître les valeurs écologiques du réseau hydrographique de Cabriès

- -> Construire une trame bleue locale à base de conservation des ripisylves et de protection des berges :
- * le Grand Vallat et ses affluents,
- * le Fontaube,
- * le Baume Baragne et Chamfleury
- * le Vallat de Lagremeuse

Des protections particulières au réseau hydraulique doivent traduire cet objectif d'une trame bleue durable et présente (exemple – les marges de recul le long des vallons, la protection des ripisylves, la qualité des rejets d'eaux pluviales)

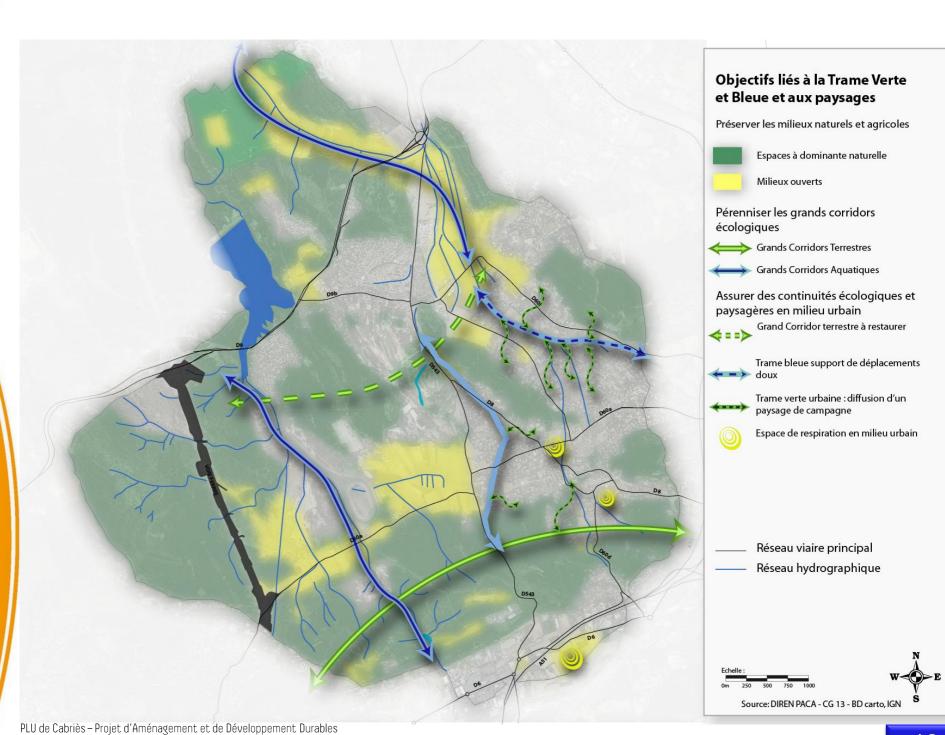
-> Protéger et valoriser l'écosystème du Réaltor, ses zones humides adjacentes, faire connaître sa faune et sa flore et son rôle dans l'alimentation en eau potable de l'agglomération marseillaise (historique du canal de Marseille)

La diamétrale verte du Grand Vallat – Bellandière, une respiration forte du Pays d'Aix



Orientation : Reconnu comme Zone d'Expansion de Crue stratégique du bassin de l'Arc, et support d'un paysage rural de qualité, le projet de territoire reconnaît la singularité de la vallée agricole du Grand Vallat, poumon vert d'agglomération.

- -> Préserver des espaces agricoles dans les parties non agglomérées du Grand Vallat avec une action de sauvegarde foncière pour la pérennisation de l'activité agricole et l'installation éventuelle de nouveaux agriculteurs
- -> Protéger et valoriser le Grand Vallat, par exemple par la mise en place de protections ponctuelles de la ripisylve, la réalisation d'un cheminement doux de découverte et de mise en valeur de l'agro-parc, le maintien des continuités écologiques entre le Bois de Boulard et le Bois de Jussieu.



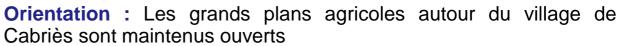




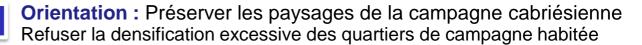


Les paysages du Pays d'Aix, une protection à renforcer





- -> Conserver l'angle de vue sur la Sainte-Victoire sur le secteur des Patelles en reculant les implantations bâties des abords de la voie
- -> Maintenir les plans agricoles produisant un effet de socle sur le flanc sud du village de Cabriès
- -> Valoriser l'entrante nord du village, l'avenue Marcel Pagnol, en maintenant l'aspect agricole à ses abords directs, de grandes allées qualifiant les projets d'aménagement qui viennent y prendre place entre le hameau de Violet et le centre-village



-> Dans le respect des nouvelles dispositions de la loi ALUR, être attentif aux processus d'urbanisation intense et à l'évolution des quartiers résidentiels (anciennes zones NB du POS) très faiblement bâtis, en proposant des outils de protection nouveaux (Espaces Verts, Coefficient de Biotope), et des prescriptions plus fines sur les plus grandes propriétés du territoire Les zones NB du POS ont conforté une forme urbaine peu dense composant les paysages de campagne résidentielle : des quartiers organisés autour d'un maillage de chemin ruraux, un tissu urbain aéré, une densité végétale accompagnant le bâti, etc. Cet équilibre doit être préservé.

Les paysages du Pays d'Aix, une protection à renforcer





Orientation : Des limites franches encerclent l'agglomération et fixent les sites de la campagne aixoise

- -> Deux axes sont identifiés comme limite paysagère :
- la RD 543 comme une limite franche entre l'urbanisation et le plan agricole de la Guérine.
- la route des Pennes est reconnue comme un axe paysager sensible, avec des prescriptions particulières pour les implantations agricoles .
- -> Affirmer le rôle paysager de la plaine de Trébillane, en limite est de Calas



Orientation : Des éléments plus ponctuels du paysage communal entrent dans l'inventaire patrimonial communal

- -> Reconnaître comme des alignements végétaux remarquables les linéaires de platanes du village de Cabriès et de Calas.
- -> Transmettre en héritage les grandes propriétés historiques en prévenant tout démantèlement foncier qui casserait leur valeur et leur rôle dans l'identité communale.

Les paysages du Pays d'Aix, une protection à renforcer





Orientation: Refuser la banalisation paysagère

- -> Accompagner une élaboration du Règlement Local de Publicité par des Espaces Paysagers des bords des voies empêchant leur transformation en aire commerciale déguisée. Cibler comme prioritaires les abords du pôle commercial de Plan de Campagne, la RD 9 et le linéaire le long de la RD 543.
- -> Conditionner toute division foncière dans les espaces agricoles et naturels de la commune à autorisation préalable, comme le permet le code de l'urbanisme, pour détecter et empêcher les tentatives de cabanisation dans le grand cadre paysager,





Orientation : S'engager pour la mise en valeur du patrimoine bâti des vieux noyaux villageois de Cabriès et de Calas

- -> Identifier les bâtis remarquables en proposant un inventaire des caractéristiques architecturales les plus significatives. Conditionner également l'intégration des dispositifs d'énergies renouvelables dans ces seuls secteurs, quand l'intégration paysagère le nécessite.
- -> Identifier le noyau villageois et des éléments de petit patrimoine historique (chapelles, fontaines, calvaires....) ou végétaux accompagnant les espaces publics

Une politique ambitieuse de réduction de l'exposition aux risques naturels



Orientation : Réduire le ruissellement pluvial à chaque endroit du territoire

- -> Conserver une imperméabilisation limitée des sols en exigeant une ample végétalisation des terrains bâtis (surface en pleine terre, emprise au sol limitée des constructions...). Cette disposition s'impose plus particulièrement aux périmètres où aucune infrastructure pluviale ne pourra être réalisée.
- -> Assurer que la rétention pluviale dans les quartiers résidentiels et les nouvelles opérations d'aménagement intègrent des dispositifs de rétention pluviale pérenne, et que ceux-ci soient conservés fonctionnels dans le temps. Pour agir sur la mémoire collective, les ouvrages de rétention pluviale dans les opérations d'aménagement devraient être fonctionnalisés (aires de sport, de loisirs...) et leur utilité comprise par les résidents.

Orientation : Mieux traiter les interfaces entre l'urbain et les grands massifs pour écarter l'exposition au risque incendie



-> Même si le risque incendie reste faible, des périmètres sécurisés (débroussaillés, accessibles) doivent être promus autour des quartiers proches des zones d'aléa. Il s'agira notamment de réduire les protections boisées incompatibles avec cette gestion du risque, tout en respectant les différents usages de la forêt

Un PLU impliqué dans la préservation de la santé de tous les Cabriésiens



Orientation : Améliorer la protection acoustique des quartiers situés le long des grands axes

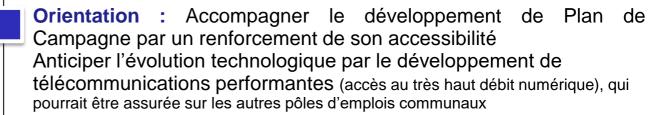
-> Insister sur le traitement antibruit autour de l'A51 et de la RD 9, et conditionner les nouvelles implantations résidentielles à la réalisation de parades garantissant le cadre de vie.

Une attention particulière devra ainsi être portée à la protection des habitants de Calas et du Verger.



Affirmer le Pôle Commercial de Plan de Campagne





- -> Mettre en œuvre un nouveau schéma de desserte routière, intégrant des entrées et sorties autoroutières nouvelles à partir de l'A51 permettant :
- * de traiter des points noirs de saturation des échanges
- * de différencier les flux de véhicules du pôle commercial de ceux liés aux déplacements domicile-travail.
- -> Intégrer le pôle dans un réseau de transports en commun de premier ordre :
- * en préparant le pôle à l'horizon du PLU à sa desserte ferroviaire avec la réalisation d'une halte ferroviaire dans le projet urbain de Pin Porte Rouge
- * en combinant tous les réseaux TC disponibles
- * en proposant des parcs de stationnement multimodaux aux nombreux salariés de Plan de Campagne, en amont des grands axes routiers

Affirmer le Pôle Commercial de Plan de Campagne



Orientation : Accélérer le renouveau architectural et environnemental de Plan de Campagne

- -> Ttirer vers le haut la qualité de l'urbanisme commercial
- * poursuivre la mutation des entrepôts commerciaux grâce à la réalisation d'entités architecturales attractives
- * faciliter les programmes multifonctionnels mixant avec les fonctions commerciales traditionnelles des activités de loisirs, de culture, de sports et de détente
- * continuer les actions d'amélioration de la desserte en transports en commun en parallèle des efforts de fluidification du trafic

Orientation : Renouveler l'offre commerciale avec l'extension du Pôle sur le site de Petite Campagne

- -> Etendre vers l'Est le Pôle commercial, en cohérence avec les aménagements routiers programmés
- * accueillir des équipements commerciaux nouveaux indispensables pour compléter l'armature existante et conserver l'attractivité du Pôle
- * coordonner les opérations de Petite Campagne et le renouvellement de la façade urbaine de l'A51.

Recomposer le foncier économique et artisanal en façade de l'A51





Orientation : Marquer le seuil d'agglomération d'Aix-en-Provence autour du site de l'ancienne décharge de Pin Porte Rouge

- -> En collaboration avec le Pays d'Aix, proposer une offre tertiaire complémentaire aux grands parcs existants dans le territoire avec
- * pour site prioritaire le traitement de l'ancienne décharge
- * pour ambition la maîtrise du foncier agricole adjacent
- * pour condition sa desserte dans le réseau de bus régional, et un traitement paysager et architectural innovant le long de l'autoroute.

Orientation : Réserver la frange économique Nord existante aux activités artisanales et productives

-> Agir en renouvellement urbain sur les tènements économiques les plus dégradés

Programmer le développement technopolitain au sud de la gare d'Aix-TGV





Orientation : Accompagner le projet économique de la ZAC de la gare sur Aix-en-Provence dans les conditions fixées par le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Aix (SCOT) :

- * reconnaissance d'un périmètre de 60 hectares pour l'extension du pôle technopolitain au sud de la RD 9 avec une ambition résolument qualitative et innovante
- * réalisation d'une nouvelle voirie de desserte le long de l'emprise LGV permettant le contournement de Calas.

Conforter les activités économiques de proximité qui animent le territoire



Orientation : Favoriser le maintien et l'installation de commerces et services de proximité, répondant aux besoins des habitants actuels et futurs, et contribuant à renforcer la centralité de Cabriès et de Calas, notamment via une meilleure gestion des possibilités de stationnement et de l'accès par modes doux

Orientation : Favoriser le maintien et l'installation d'activités artisanales compatibles avec les quartiers résidentiels

Pérenniser et dynamiser l'économie agricole



Orientation : Préserver les espaces agricoles ou de reconquête agricole possible

Orientation : Permettre le maintien et l'installation de sièges d'exploitation

Orientation : Autoriser la diversification des exploitations agricoles pour faciliter leur pérennisation

En complément des orientations définies dans le 2ème axe pour la préservation des espaces agricoles pour leur intérêt paysager et les ressources qu'ils constituent, il s'agit de pérenniser l'agriculture comme acteur économique du territoire, en favorisant par exemple l'orientation d'une agriculture de proximité. Des réflexions avec la Chambre d'Agriculture pourront être conduites afin de porter une politique active en la matière.



Repenser les circulations sur les centralités



Orientation: Proposer des itinéraires d'évitement du centre village de Calas

- -> Sécuriser la jonction entre l'échangeur de Lagremeuse et l'avenue Marcel Mattéoda en rénovant la voie communale existante
- -> Programmer la liaison RD 9 /RD 60 le long de la voie LGV Choix d'une déviation de la RD 543 par le nord Mise en place d'un TCSP
- -> Imposer et accompagner des mesures d'évitement de la RD 543 par la zone d'activités des Milles

Orientation : Rendre prioritaires les mobilités internes dans Calas

- Créer une zone de rencontre interne au village de Calas pour pacifier la RD543
- -> Réserver des emprises pour la création de parcs relais pour l'accès au réseau TC du Pays d'Aix
- Orientation: Reconfigurer les circulations dans Cabriès, pour une meilleure fluidité et un accès facilité au vieux village.

Mettre à niveau la desserte automobile sur Plan de Campagne





Orientation: Travailler sur de nouveaux échanges entre l'A51 et le Pôle Commercial de Plan de Campagne

Orientation : Reporter les besoins de déplacement des salariés sur un réseau TC combinant offre de stationnement et accès aux différents secteurs de Plan de Campagne notamment via le nouveau Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), la future gare ferroviaire et les navettes internes.

Orientation : Organiser le stationnement automobile sur les entrées du Pôle et faciliter sa fréquentation par secteur au moyen de modes doux de circulation

Améliorer les déplacements en transports en commun



Orientation : Inscrire Cabriès dans le schéma de desserte en transports en commun de l'agglomération aixoise

-> Mise en place d'un TCSP

Favoriser les modes doux de déplacement



Orientation : Identifier et sécuriser les circulations douces maillant le territoire et créer de nouveaux cheminements tant pour les déplacements quotidiens que pour les loisirs

- -> Des liaisons reliant Cabriès, Calas, et quartiers résidentiels pour les déplacements quotidiens notamment par un programme ambitieux de pistes cyclables et piétonnes (Avenue Raymond Martin, route des Grandes Terres...)
- -> Des cheminements doux favorisant la découverte du territoire, son patrimoine, ses paysages
- -> Faciliter l'accès piétonnier au centre ancien par différents moyens

